LA VICTOIRE ITALIENNE EN ÉTHIOPIE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

LES LÉGATIONS ÉTRANGÈRES MAINTENUES JUSQU'A NOUVEL ORDRE

Londres, 7. — Les légations étrangères à Addis-Abeba seront maintenues jusqu'à nouvel ordre : tel est, selon les nouvelles parvenues dans les milieux officiels anglais, ce qui a été décidé entre les diplomates étrangers et le maréchal Badoglio. Le but de ce maintien est de permettre aux légations de veiller à la protection des ressortissants étrangers.

L'OCCUPATION DE DJIGDJIGA

Rome, 7. — On mande de Mogadisque à l'agence « Stéfani » que les Italiens ont occupé Djigdjiga au moment même où M. Mussolini annonçait au monde la victoire italienne. Après avoir détruit la puissante armée de Nacibou et de Wehib Pacha, les troupes du général Graziani avaient trouvé dans la pluie le plus grand obstacle dans leur marche sur Harrar et Djigdjiga. Dans la matinée du 5 mai, les pontonniers du Génie ont réussi à jeter, entre Gorrahei et Daggabour, sur le torrent Djere, en crue, un seizième pont ayant une longueur de 25 mètres et pouvant supporter une charge de 26 tonnes.

Les colonnes motorisées ont pu ainsi, malgré le mauvais temps, reprendre leur avance et, après une marche de 170 km., ont occupé Djigdjiga. L'aviation a effectué de nombreux vols de reconnaissance. Le nettoyage continue et le butin augmente.

D'autres colonnes motorisées, suivies de la division lybitenne, continuent leur marche sur la route de Farso pour déboucher à Hareho sur la route Djigdjiga-Harrar.

Depuis le début de la bataille de l'Ogaden, c'est-à-dire depuis le 14 avril, les troupes du général Graziani ont avancé de plus de 300 km.

Le transfert du chemin de fer de Djibouti aux Italiens ne peut avoir lieu actuellement

Paris, 7. — Selon certaines nouvelles publiées à l'étranger, des troupes du génie italien se seraient rendues hier, à Addis-Abeba, à la station terminus du chemin de fer pour réquisitionner officiellement la ligne. Les informations parvenues à ce sujet à Paris signalent simplement que les troupes italiennes ont occupé la gare d'Addis-Abeba qui, pendant les troubles, avait eu à subir plusieurs assauts.

Il est très vraisemblable que, ainsi que procède généralement une armée d'occupation, le commandement italien a demandé au Chemin de fer certains services ou matériaux contre la remise de bons de réquisition comportant une indemnité. Mais il ne saurait s'agir d'une réquisition pure et simple des établissements ferroviaires d'Addis-Abeba et encore moins de la ligne de chemin de fer.

Un tel transfert aux autorités italiennes ne pourrait avoir lieu qu'une fois fixé le statut juridique de l'Ethiopie par la signature d'une convention librement négociée entre la Compagnie franco-éthiopienne de chemin de fer et la Compagnie italienne désignée pour prendre sa succession, dans la mesure, d'ailleurs, où le gouvernement français serait disposé à abandonner ses droits acquis en Ethiopie, que le gouvernement italien a toujours déclaré vouloir respecter.

Un démenti britannique

Londres, 7. — On dément, dans les milieux officiels anglais, les nouvelles de presse selon lesquelles le gouvernement britannique aurait reçu une communication du gouvernement de Rome préparant l'ouverture de négociations entre les deux capitales, destinées à établir sur de nouvelles bases les rapports anglo-italiens. On dément également que le gouvernement britannique se propose de prendre l'initiative d'une telle négociation.

DÉTENTE DES RAPPORTS ITALO-ANGLAIS

Rome, 7. — Le discours prononcé par M. Anthony Eden aux Communes a accentué l'atmosphère de détente italo-britannique qui était sensible à Rome dans la journée d'hier. L'intervention de sir Austen Chamberlain et ses critiques de la politique des sanctions sont, naturellement, accueillies également avec faveur.

On avait remarqué que le discours de M. Mussolini annonçant la victoire ne contenait aucune phrase pouvant être interprétée comme une provocation et ne trahissait aucune rancune à l'égard des puissances sanctionnistes. Le discours de M. Eden est donc considéré comme tenant compte de cette modération dans la forme.

Il indique, croit-on à Rome, un désir sincère du gouvernement britannique de renoncer à une politique juridique pour se diriger vers une politique réaliste. Il y a quelques jours déjà, certains journaux italiens parlaient de la nécessité pour la Grande-Bretagne, aussi bien que pour l'Italie, de reprendre des rapports amicaux. Cette tendance à la réconciliation n'implique pas un abandon quelconque des prétentions italiennes sur l'Ethiopie, mais on peut croire que l'Italie n'organisera pas cette partie de l'Afrique de façon à constituer une menace pour les territoires voisins.

MANIFESTATION ANTI-ITALIENNE A GENÈVE

Genève, 7. — Les journaux de Genève rendant compte d'incidents auxquels a donné lieu, mardi et mercredi, la célébration par la colonie italienne de Genève de la victoire en Ethiopie. En premier lieu, des difficultés se sont élevées entre le consul d'Italie à Genève, le colonel Speichel, et le chef du département politique cantonal, M. Nicole, leader du parti socialiste genevois.

Le département politique ayant refusé aux particuliers italiens l'autorisation de pavoiser à l'occasion de l'occupation d'Addis-Abeba, le consul général d'Italie a protesté verbalement, puis par lettre auprès de M. Léon Nicole, puis auprès du chef du département politique fédéral, M. Motta.

L'incident a eu un écho, hier soir, au Grand Conseil genevois (Chambre des députés cantonaux). Des propos assez vifs ont été échangés entre les représentants socialistes et la majorité.

D'autres incidents ont eu lieu à diverses reprises dans la journée d'hier aux abords de la Maison des Italiens de Genève, devant laquelle des manifestants de gauche ont poussé des cris.

La Presse locale rapporte, ce matin, que le consul général d'Italie, se rendant hier à 18 h. 30 à la Maison des Italiens, a été accueilli dans la rue par une manifestation hostile. Ces incidents sont actuellement examinés par les autorités fédérales à Berne.

LE NÉGUS VIENDRAIT EN EUROPE POUR PLAIDER SA CAUSE

Jérusalem, 7. — On croit savoir que le Négus ne passera que quelques jours en Palestine et qu'il y consacrera son temps à la visite des lieux saints et à prier. Il laisserait les membres de sa famille à Jérusalem et se rendrait seul en Europe pour y plaider sa cause devant les nations.

Une activité fiévreuse règne au consulat d'Ethiopie, où l'on procède à l'installation de tapis et de mobilier neufs. Quant à la colonie éthiopienne, elle ne témoigne à l'arrivée de l'empereur qu'un intérêt relatif. Elle considère l'attitude de l'empereur comme signifiant qu'il désire lui-même plaider devant la Société des Nations la cause de son pays et empêcher ainsi une nouvelle effusion de sang et de ses sujets, qui ont toujours confiance en l'organisme de Genève pour amener sa restauration sur le trône.

Le passage du Négus à Suez...

Suez, 7. — Le navire de guerre « Enterprise », ayant à bord l'empereur d'Ethiopie, les membres de sa famille et de sa suite, est arrivé à Suez ce matin, à 6 heures.

Le vaisseau a été immédiatement admis à pénétrer dans le canal. Quelques membres de la suite du Négus se trouvaient sur le pont du navire au moment où ce dernier passa devant le port.

...et à Port-Saïd

Le Caire, 7. — On annonce l'arrivée du Négus à Port-Saïd à 16 heures.

La Princesse de Piémont est arrivée à Port-Saïd

Le Caire, 7. — La Princesse Marie-José de Piémont est arrivée à Port-Saïd à 2 heures ce matin à bord du navire hôpital « Cesaria », venant de Massaoua. Le consul italien est monté à bord pour présenter ses hommages à la princesse qui fut accueillie par les acclamations enthousiastes de nombreuses personnes qui avaient pris place sur des embarcations rassemblées autour du navire.

La princesse a reçu différentes personnalités italiennes et étrangères.

La princesse a déclaré qu'elle était très satisfaite de son inspection et de sa visite des hopitaux des fronts Nord et de Somalie dont elle avait remarqué le fonctionnement parfait et rapide.

Le « Cesaria » a appareillé à 11 h.

Le prince de Piémont félicite le maréchal Badoglio

Rome, 7. — Le prince de Piémont a adressé la dépêche suivante au maréchal Badoglio, à Addis-Abeba : « En cette grande heure de la Patrie, c'est avec mon orgueil et ma fierté d'Italien que j'adresse ma pensée, pleine d'admiration, à tous les combattants. J'envoie à Votre Excellence mes plus vives félicitations et mon plus cordial salut ».

Le roi d'Italie décore M. Mussolini

Rome, 7. — Le roi a remis ce matin les insignes de chevalier de Grand-Croix de l'ordre militaire de Savoie, c'est-à-dire la plus haute distinction militaire italienne, au Duce, au cours de l'audience qui a lieu tous les jeudis.

Le décret relatif à cette décoration porte le motif suivant :

« En tant que ministre des forces armées, il prépara, il dirigea et il gagna la plus grande guerre coloniale de l'histoire, guerre dont il conçut le dessein et qu'il voulut, lui, le chef du gouvernement du roi, pour le prestige, la vie et la grandeur de la patrie fasciste ».

Samedi, réunion du Grand Conseil fasciste à Rome

Rome, 7. — Le grand conseil du fascisme se réunira samedi soir à 22 h., au Palais de Venise. Cette séance sera suivie d'un important conseil des ministres, dont les décisions seront annoncées directement du balcon du Palais de Venise.

D'après les chiffres du Ministère de l'Intérieur et de la secrétairerie du parti, trente millions d'Italiens ont pris part au rassemblement du 5 mai.

LA MORT DE M. DALIMIER ancien Garde des Sceaux

Comme nous l'avons annoncé dans nos dernières éditions d'hier, M. Albert Dalimier, avocat à la Cour d'Appel, député de Seine-et-Oise, ancien ministre, est décédé à Paris dans sa soixantième année.

M. Dalimier était né à Bordeaux, le 20 février 1875. Après de brillantes études, il vint s'inscrire au Barreau de Paris. Là, il pénétra rapidement dans les milieux politiques et fut attaché aux cabinets de Waldeck-Rousseau et d'Emile Combes. Il fut élu pour la première fois député dans la 1re circonscription de Corbeil en 1905 et constamment réélu. Il représentait encore aujourd'hui cette circonscription, mais désireux d'abandonner la vie politique, il n'avait pas sollicité, aux dernières élections, le renouvellement de son mandat. Celui-ci devait donc expirer le 1er juin.

De 1914 à 1917, M. Dalimier occupa le Sous-Secrétariat d'Etat aux Beaux-Arts, dans les divers gouvernements de Défense Nationale ; Ministre du Travail dans le troisième Cabinet Herriot (juin-décembre 1932 et dans le cabinet Paul-Boncour, M. Dalimier prit le portefeuille des Colonies dans le cabinet Daladier, après le décès de M. Georges Leygues, lorsque le département de la Marine échut à M. A. Sarraut.

M. DALIMIER

Garde des Sceaux et vice-président du Conseil dans le Ministère Sarraut, M. Dalimier accepta le portefeuille des Colonies dans le deuxième cabinet Chautemps (novembre 1933).

A la suite de polémiques soulevées par l'affaire Stavisky, il reprit sa liberté le 8 janvier 1934. A la Chambre, M. Dalimier n'était inscrit à aucun groupe. Il appartint longtemps au parti radical-socialiste dont il fut un des vice-présidents ainsi que vice-président du groupe parlementaire.

L'ANNIVERSAIRE DE LA MORT DU PRÉSIDENT DOUMER

Paris, 7. — Ce matin, à l'occasion de l'anniversaire de la mort du président Paul Doumer, M. Lebrun, Président de la République, est allé s'incliner, au cimetière de Vaugirard, devant la tombe de l'ancien Chef de l'Etat.

Après avoir déposé sur la dalle funèbre une couronne de roses et après s'être recueilli quelque instants, M. Lebrun est allé saluer la famille de Paul Doumer, qui assistait à la cérémonie.

UN PROFESSEUR « ES-ARTS CULINAIRES »

PARIS, Capitale de la France et de la bonne cuisine, se devait d'avoir une Ecole de cuisine. Elle est installée, assez près des Champs-Elysées et nombreuses sont celles qui viennent s'instruire de tous les secrets de la bonne chère qui font le renom de la bonne cuisine française.

Notre photo montre le cours de cuisine pratique où les plats une fois préparés sont vendus aux ménagères du quartier

PRONOSTICS POLITIQUES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Dans le premier cas, M. Paul-Boncour irait au Quai d'Orsay ; dans le second, à la Guerre.

M. Daladier serait vice-président du Conseil et garde des Sceaux, à moins qu'il n'opte pour la Guerre, en laissant M. Yvon Delbos à la place Vendôme.

M. Vincent Auriol serait désigné, bien entendu, pour les Finances.

A la Marine militaire, M. Albert Sarraut ; à l'Air, M. Pierre Cot ; à l'Intérieur, M. Salengro ; à l'Education Nationale, M. Spinasse ; au Commerce, M. Georges Bonnet ou M. Maurice Violette.

A l'Agriculture, M. Georges Monnet ; aux Travaux publics, M. Camille Chautemps ou M. André Morizet ; aux P.T.T. M. Henri Sellier ; aux Pensions, M. Rivière ; à la Marine marchande, M. Henri Tasso ou M. Blancho ; aux Colonies, M. Henri Campinchi ; au Travail, M. Lebas ou M. L.-O. Frossard.

Une innovation enfin : le département de la Santé publique serait confié à une femme, et l'on parle de Mme Germaine Picard-Moch.

Le Secrétariat général de la présidence du Conseil serait assumé par M. Jules Moch, ancien député de la Drôme.

D'autre part, M. Herriot, pressenti au sujet de sa collaboration éventuelle à la prochaine formation, aurait confirmé son intention formelle de demeurer en dehors du gouvernement. Il se pourrait, dans ces conditions, que la majorité le portât à la présidence de la Chambre.

Mais il va sans dire que ce ne sont là qu'hypothèses — et, jusqu'au 3 ou au 4 juin, on devra s'en contenter.

Les intentions de M. Herriot

On lit dans l' « Ere Nouvelle » :

« Les choses sont pourtant bien nettes ! Le 18 avril, au cours de la réunion de la Fédération Radicale du Rhône qui vit les militants lyonnais supplier Herriot de revenir sur sa décision de ne pas maintenir sa candidature au deuxième tour, Justin Godart, au nom de tous, l'a pressé : « Aller au Parlement, rien qu'au Parlement. Si vous n'êtes lié en rien, votre indépendance est absolue ».

» Voilà les conditions précises dans lesquelles Herriot a consenti à ne pas retirer sa candidature. Il l'a proclamé le soir même et à plusieurs reprises depuis, avec une si énergique netteté que nulle équivoque ne paraissait possible.

» Il semble malheureusement que d'aucuns, même parmi ses amis, n'aient pas compris et que l'on s'efforce contrairement à son vœu si catégoriquement exprimé à se lier dans les honneurs. Les uns agissent d'une foi sincère. D'autres sont habiles, grands ou petits, qui cherchent une couverture ou un abri, sans compter ceux qui aimeraient ne pas permettre à une grande voix, dont les échos du Palais-Bourbon ont parfois retenti, de se faire entendre, de l'hémicycle ou de la tribune des orateurs, où la parole est libre. Il faudrait pourtant comprendre ».

IL N'Y AURAIT PAS DE MANIFESTATION DU FRONT POPULAIRE DIMANCHE

Paris, 7. — On croit savoir que le projet des dirigeants du « Front Populaire » de célébrer, dimanche prochain, par une grande manifestation, leurs succès aux élections législatives, était abandonné.

LE COMITÉ NATIONAL DE LA C. G. T. SE RÉUNIRA LE 18 MAI

Paris, 7. — On nous communique : « La Confédération Générale du Travail tiendra son Comité national le lundi 18 mai, à 9 h. 30, au Palais de la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, à Paris. L'ordre du jour portera essentiellement sur l'examen de la situation tant intérieure qu'extérieure et des positions que la C.G.T. devra affirmer au regard des événements actuels ».

LES SORTIES D'OR DE LA BANQUE DE FRANCE

Paris, 7. — Le bilan hebdomadaire de la Banque de France fait ressortir une diminution de l'encaisse-or de 1.168.650.056 francs. Elle n'est plus ainsi que de 60.768.428.305 francs.

La proportion de l'encaisse-or aux engagements s'établit ainsi à 64.34.

Reprise du franc à Londres

Londres, 7. — Les devises-or ont accentué ce matin leur mouvement de reprise et, par rapport à la livre sterling, le dollar est coté 4.96 contre 4.96 1/8. La monnaie canadienne également 4.96 contre 4.95 1/4 ; le florin, 7,31 ; le reichsmarck, 12.29, sans changement ; le franc français, 75.31, contre 75,32 1/2 ; le franc suisse, 15,27 1/2 contre 15,26 ; la lire, 63,00 contre 63,31.

VERS DES MÉTHODES ÉCONOMIQUES NOUVELLES

Un important discours de M. Caillaux

Le Mans, 7. — Prenant la parole au Conseil général de la Sarthe, M. Caillaux, président, a prononcé un discours au cours duquel, faisant allusion à la crise, il a dit notamment :

« La tâche est ardue ! Que de rénovations industrielles et agricoles, que de transformations, que d'évulsions elle commande. A la vérité, il ne s'agit de rien de moins que de mettre sur pied une disposition économique nouvelle de nos sociétés et l'œuvre est d'autant plus dure qu'il y a contradiction évidente entre les recroquevillements où les peuples se précipitent et l'abondance qui, foisonnant, fait scandaleusement jeter à la mer ou au ruisseau des produits si précieux pour l'alimentation humaine. »

Quelles méthodes pour faire face ? se demande M. Caillaux.

« A ceux-là, s'il en est, j'espère que non. Je rappellerai ce que je disais il y a un peu plus de dix ans à la tribune de la Chambre : « Dans l'arbre de la richesse nationale il faut tailler les branches, mais ne jamais toucher aux racines. » Je compléterai aujourd'hui en remarquant qu'on peut faire récolte abondante, importante tout au moins, en abattant ce que nos horticulteurs ou nos cultivateurs dont j'aime à parler le langage appellent les « gourmands ». Entés sur les arbres ou sur les arbrisseaux, les « gourmands » dévorent la sève.

» J'ai demandé infructueusement depuis des années qu'on ramène dans les lignes. Cela m'a valu quelques déboires. Les féodaux qui sont les « gourmands » de l'économie, également, surtout peut-être, la tourbe des parasites qui s'évertuent à butiner. A tous les degrés de l'échelle sociale il est en effet, des freions qui s'emploient à écrémer le produit légitime des activités industrielles ou commerciales aussi bien que les sommes arrachées aux contribuables où ils installent l'abus. Les ressources ainsi recueillies alimenteraient des réformes urgentes, telles que la mise à la retraite des travailleurs âgés, telles que l'extension de la scolarité qui arracherait des enfants à l'usine, telles que l'équipement de camps de travail où se déplorerait la jeunesse et bien d'autres.

» Nettoyage et améliorations préalables qui pourraient préparer un ordre nouveau souhaité par les oseurs, un ordre où les produits alimentaires de première nécessité, composant le minimum vital, seraient dispensés, hors des lois de la concurrence et du profit, suivant les besoins contrôlés de chacun.

» Est-il besoin de dire que réformes ne peuvent être pleinement réalisées, qu'anticipations ne sauraient être envisagées que dans un climat de paix européenne ? et me faut-il ajouter que la paix du monde exige, aujourd'hui plus que jamais, l'union sur les grandes questions mondiales, de tous les Français. »

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 8 mai 1936. — Soleil : lever, 4 h. 24 ; coucher, 19 h. 14 ; Lune : lever, 21 h. 36 ; coucher, 4 h. 56. Aujourd'hui : Sainte-Jeanne d'Arc. — Demain : Saint-Grégoire.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 7 mai 1936, à 18 h. : Baromètre : 755 mm. 6, sans changement depuis la veille. A 12 h. : Thermomètre : Fronde : 21.3 ; Minima : 10.5 ; Maxima : 24.9 ; Etat hygrométrique : 72 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : Néant ; Direction du vent : variable, secteur Nord ; Force : fort ; Direction des nuages : Nord ; Etat du ciel : très peu nuageux ; Prévisions pour aujourd'hui : Assez chaud ; Assez beau

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Beau temps, un peu brumeux le matin, belles éclaircies ; nuages diurnes ; Vent de Nord modéré à assez fort. Le maximum de température sera en faible hausse par rapport à la veille.

UN CAMBRIOLEUR ABATTU PAR UN CAFETIER A CHOISY-LE-ROI

Ses deux complices ont réussi à s'enfuir sur une camionnette en tirant sur leurs poursuivants

Paris, 7. — C'est une véritable bataille à coups de revolver qui a eu pour théâtre, la nuit dernière, le café situé en face de la gare de Choisy-le-Roi. On sait que trois hommes avaient réussi à s'introduire dans le café, où ils commençaient à fracturer le tiroir-caisse quand surpris par le patron, M. Lacroix, armé d'un revolver, ils s'enfuirent précipitamment, essuyant plusieurs coups de feu et tirant eux-mêmes, sans l'atteindre, sur M. Lacroix.

Un des malfaiteurs a été atteint d'une balle au ventre. C'est un nommé Louis Durban, vingt-cinq ans, qui a été transporté à l'hôpital de la Pitié, où il a subi l'opération de la laparatomie.

Le sang-froid d'une femme

Il était deux heures, la nuit dernière, Mme Lacroix s'apprêtait à fermer l'établissement, quand elle remarqua par la porte vitrée trois hommes stationnant devant la porte, à proximite d'une camionnette. Elle fut inquiète, car elle reconnut en ces hommes des clients qui, vers minuit, étaient venus lui demander l'heure du départ d'un train allant dans la direction de Villeneuve-le-Roi. Mme Lacroix, ne perdant pas son sang-froid, éteignit les lumières du café. Deux hommes cherchaient à ouvrir la porte, tandis que le troisième faisait le guet auprès de la camionnette.

La jeune femme se glissa derrière le comptoir et téléphona au commissariat de police. Pendant ce temps, les malfaiteurs avaient réussi à pénétrer dans le café. Mme Lacroix monta rapidement dans sa chambre où son mari dormait ; elle le réveilla : « Il y a des voleurs dans la maison ». M. Lacroix prit son revolver et descendit rapidement : Il tira sans hésitation.

L'un des bandits s'affaissa grièvement blessé.

Fuite

Les deux autres malfaiteurs se précipitèrent vers la sortie, couvrant leur retraite en tirant à leur tour. Ils s'enfuirent dans la camionnette, dont le numéro put être relevé : 6229 RE, abandonnant leur camarade blessé.

Bientôt arrivaient sur les lieux des agents de surveillance privée et des agents cyclistes, qui tirèrent de nouveau plusieurs coups de revolver dans la direction de la camionnette, qui ne tarda pas à disparaître.

Le commissaire de police de Choisy-le-Roi poursuit son enquête.

LE POURVOI DU CONDAMNÉ A MORT NESTOR VLADYSLAS EST REJETÉ

Paris, 7. — La Chambre Criminelle de la Cour de Cassation a rejeté cet après-midi 5 pourvois de condamnés à mort. Ce sont ceux de :

1° Martin, condamné à mort le 14 mars 1936 pour assassinat par les Assises du Tarn et Garonne ;

2° Abd el Kader Ben Haddou Hadji Ali condamné à mort le 20 février 1936 pour assassinat et vol qualifié par la Cour Criminelle d'Oran ;

3° Nestor Vladyslas, Polonais, condamné à mort le 27 décembre 1936 pour assassinat et incendie volontaire par la Cour d'Assises du Pas-de-Calais ;

4° et 5° Courcaud et Duchemin, condamnés à mort le 6 mars 1936 pour assassinat et vol qualifié par la Cour d'Assises de la Manche.

LE MEMORANDUM BRITANNIQUE A ÉTÉ REMIS A BERLIN

Il est l'objet de l'examen des autorités du Reich

Berlin, 7. — Le mémorandum britannique a été remis ce matin, à 11 h. 20, par l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, sir Eric Phipps, au ministre des Affaires étrangères du Reich, baron von Neurath. Le texte du memorandum ne sera pas publié.

Les milieux officieux allemands se montrent très réservés, à l'heure actuelle, sur l'accueil qui sera fait au mémorandum britannique.

« Il s'agit, déclarent-ils, d'un document important. Les services compétents du ministère des Affaires étrangères sont en train de l'examiner soigneusement. Il sera communiqué au cours de l'après-midi au Führer qui est actuellement à Munich, où les chefs du Parti national-socialiste sont réunis pour discuter de questions importantes de politique intérieure. »

Le document britannique avait été communiqué samedi dernier à sir Eric Phipps, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin. Des échanges de vue avaient eu lieu entre sir Eric Phipps, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin. Des échanges de vue avaient eu lieu entre sir Eric Phipps et le Foreign Office pendant les premiers jours de cette semaine et il est possible que le document ait été remanié jusqu'au dernier moment.

L'entrevue entre l'ambassadeur de Grande-Bretagne et M. Von Neureth, ministre des Affaires étrangères, a duré trois quarts d'heure environ. L'ambassadeur a accompagné la remise de la note d'explications orales précisant ou soulignant certains points.

SIX MINEURS FURENT ASPHYXIÉS à la Fosse 6 d'Haillicourt

Le tribunal de Béthune recherchera aujourd'hui les responsables de cette catastrophe

On se rappelle la catastrophe qui se produisit le vendredi 6 septembre 1935 à la fosse 6 bis des mines de Bruay à Haillicourt où cinq ouvriers ont trouvé la mort par intoxication d'oxyde de carbone.

C'était au poste de l'après-midi, le porion Eugène TOURET et quatre mineurs : Jannequin Charles, 48 ans ; Lucien Bélanger, 43 ans ; Alphonse Fraquet, 54 ans, et Edmond Marciniak, 22 ans, qui s'étaient rendus dans le quartier Saint-Aline, voie N° 27 où ils devaient récupérer du matériel, attendu que ce quartier venait d'être abandonné.

Le porion était allé en avant de la voie et vers 15 heures, il remarqua que des émanations délétères se dégageaient dans la voie. Il donna alors l'ordre aux ouvriers de se retirer dans la bowette alors qu'il faisait prévenir l'ingénieur de la fosse, des constatations qu'il venait de faire. En revenant, à la voie 27, le porion constata que les ouvriers s'étaient remis à leur travail attendu que les mauvaises odeurs avaient disparu. A 19 heures, les ouvriers repartirent dans la bowette pour casser la croûte (le briquet).

Le chef-porion Leconte vint se rendre compte de la situation.

Cinq morts

Après le (briquet), l'équipe précédée du chef-porion se remit en route pour le travail. Ce dernier se sentit tout à coup indisposé et donna l'ordre aux hommes de se retirer. Les hommes firent demi-tour mais M. Leconte vit s'affaisser Bélan et Fraquet. Il les entraîna et appela Touret pour l'aider mais celui-ci tombait à son tour inanimé. Le chef-porion put gagner la voie d'air en se traînant en compagnie du surveillant Cornet, qui à leurs appels était arrivé pour leur porter secours.

Jannequin et Marciniak terrassés par l'asphyxie succombèrent sur place. Le chef-porion eut encore la force d'appeler à l'aide pour le sauvetage.

Le porion Delforge muni d'un masque à gaz releva les hommes inanimés. L'alerte fut donnée et les secours s'organisèrent aussitôt. M. De Mourgues, ingénieur de la fosse blentôt rejoint par MM. Michalat, ingénieur principal ; Boursat, Didier, directeur de la Compagnie et Foulary, ingénieur en chef descendirent sur les lieux ainsi que M. le docteur Herun. Le docteur pratiqua la respiration artificielle pour essayer de ranimer le porion Touret et ses quatre infortunés compagnons. Ce fut peine perdue. Ils avaient tous succombé.

Une sixième victime

Quelques semaines après décédait le chef-porion Leconte. Après la catastrophe une enquête fut faite par le service du contrôle des mines de l'Etat et un rapport fut adressé au parquet de Béthune.

M. Dutilleul, juge d'instruction fut chargé de l'information qui devait aboutir à l'inculpation de M. De Mourgues, ingénieur de la fosse, qui est poursuivi pour homicides involontaires.

Rappelons que la circulation d'air ne se faisait plus normalement dans la voie 27 puisque la partie supérieure, en dressant avait été remblayée. Il n'y avait plus de retour régulier et l'oxyde de carbone se produisit par l'échauffement de la partie supérieure du dressant abandonné.

L'affaire sera appelée aujourd'hui à l'audience de 14 h. M. Diotsidon, substitut occupera le siège du ministère public.

M. De Mourgues sera défendu par Mes Allaërt de Douai et Kremp fils, du barreau de Béthune. Me Phalempin, représentera le Syndicat unifié des Mineurs, partie civile.

L'INCENDIAIRE DU COLLÈGE SAINT-VAAST DE BÉTHUNE, A ÉTÉ RECONNU IRRESPONSABLE

Il y a une dizaine de jours nous avons signalé l'arrestation à Berck-Plage du jeune incendiaire du Collège St-Vaast de Béthune.

C'est pendant qu'il était élève du collège que le jeune J..., âgé de 15 ans, dont les parents demeurent à Montreuil-sur-Mer, mit un soir du mois de février, le feu à l'établissement. Les dégâts s'élevèrent à près de deux millions de francs.

J... avait quitté le collège quelques jours après. Ses parents l'avaient ensuite placé à l'Ecole d'Artois, à Berck-Plage. Dans cette école comme à celle de Frugée, le gamin avait allumé des incendies qui heureusement furent éteints à temps.

J... après son arrestation fut incarcéré à la prison de Béthune. L'information judiciaire fut confiée à M. Blanc, juge d'instruction.

Ce magistrat a chargé un médecin aliéniste pour l'examen mental du jeune incendiaire. Ce praticien vient de communiquer son rapport au magistrat instructeur en concluant que le jeune incendiaire est irresponsable. En conséquence, le gamin a été remis à la garde de ses parents.

GRAVE ACCIDENT DANS UN CHANTIER A DUNKERQUE

Trois gamins imprudents sérieusement blessés par de l'acétylène enflammé

Les nommés Roger Tanghe, 15 ans, aide-coupeur, 17, cité de la Gare, à Leffrinckouke ; Jean Obein, 13 ans, 91, rue de Leffrinckouke, à Rosendaël et Armand Cordier, 70, cité de l'Usine, à Leffrinckouke, ont été blessés hier après-midi à 13 h., aux chantiers Josselin-Duriez, à Dunkerque, où avec l'imprudence ou l'insouciance de leur âge ils venaient de mettre le feu à de l'acétylène contenu dans une bouée d'ancre.

Il y eut déflagration et les apprentis furent brûlés.

Tous sont atteints de plaies multiples aux jambes et aux bras. Le diagnostic est réservé pour le jeune Cordier qui souffre de contusions thoraciques.

Les blessés ont été transportés à l'hôpital de Dunkerque.

A LA COUR D'APPEL DE DOUAI

LA SUITE JUDICIAIRE DU DRAME SURVENU A ROUBAIX ENTRE DOUANIERS ET FRAUDEURS

L'arrêt sera rendu le 14 mai prochain

On se souvient de ce drame que nous avons relaté en son temps où, à l'instant même où une auto de fraudeurs se mettait en marche devant le café Verrekas, rue de l'Alma, à Roubaix, le préposé de douanes M. François Bréda, sautait sur la voiture, s'opposait à sa mise en marche, et, finalement, de deux coups de feu tuait le chauffeur-conducteur-fraudeur Caussimon.

Poursuivi pour homicide volontaire, le douanier Breda comparut devant le Tribunal correctionnel de Lille qui se déclara incompétent et renvoya le procès devant la Cour d'Assises.

Me de Lauwereyns, défenseur du représentant des Douanes obtint alors un supplément d'informations ; des experts armuriers furent désignés et l'affaire revint hier devant la Cour d'Appel.

Force à la loi !

Me de Lauwereyns, en critiquant le rapport de M. Muller, médecin-légiste, parce qu'un médecin n'est pas un armurier, regretta l'absence de l'arme qui aurait dû être apportée aux débats. Il aurait été fort intéressant aussi, fit remarquer le défenseur de l'Administration des Douanes, d'entendre le capitaine qui avait commandé l'attaque ainsi que celle de l'inspecteur qui recueillit les derniers aveux du fraudeur blessé mortellement, Bréda, le douanier n'ayant tiré qu'en obéissant aux motifs légitimes pour que la force reste à la loi, devait être acquitté.

Un nouveau rapport établi par trois experts armuriers vint à son tour éclaircir plus encore cette affaire. La détente de l'arme étant très sensible, il est établi que le fraudeur, en se débattant, pouvait très bien actionner lui-même la détente. C'est ce qui aurait fait dire au fraudeur, quelques instants avant de mourir : « Je lui pardonne, il n'y est pour rien » !

Bréda est un douanier consciencieux, un fonctionnaire modèle ; la victime, hélas, avait déjà été condamnée... Les sommations furent faites régulièrement. A Paris, on décore des hommes, tels que Bréda, on ne les condamne pas...

Mais M. Dejean de la Batie, l'avocat-général, n'est pas tout à fait du même avis que l'avocat défenseur car, déclare-t-il, la mort du fraudeur n'était pas nécessaire ; Caussimon était à la merci des douaniers et c'est pourquoi il requiert une condamnation légère de principe pour le préposé Bréda.

L'arrêt sera rendu le 14 mai.

UN CAFETIER DE FIVES-LILLE FERAIT UN GROS HÉRITAGE

On signale qu'un cafetier de la rue Matteotti, à Fives, vient d'être informé qu'un sien parent, décédé à Philadelphie, lui laisse un héritage de 300.000 dollars (4.500.000 francs).

Si le fait est exact, c'est mieux qu'un gros lot de la Loterie Nationale.

DEUX GAMINS ÉVADÉS D'UN ÉTABLISSEMENT DE ZUYDCOOTE ARRÊTÉS EN GARE DE BERGUES

Jeudi 7 mai, dans la matinée, M. Ambroise Tramé, epicier, remarquait en gare de Bergues, deux gamins qui, quoique demunis d'argent, déclaraient vouloir prendre le train pour se rendre à Douai. Il crut bien faire d'avertir la gendarmerie.

Il s'agissait des jeunes D. R..., 15 ans, et B. M..., 16 ans, placés en apprentissage à Zuydcoote par l'Assistance Publique de Lille.

Ils avaient quitté Zuydcoote, où ils se trouvaient depuis 6 mois environ, mercredi vers 14 h.

La gendarmerie de Bergues a arrêté les deux jeunes vagabonds et a avisé l'Assistance Publique de Lille de cette évasion.

UN INCENDIE AU « NORD MARITIME »

IL FUT RAPIDEMENT ÉTEINT MAIS LES DÉGATS CAUSÉS PAR L'EAU SONT IMPORTANTS

Place Jean Bart, hier vers 13 heures un maçon apercevait une fumée assez dense qui s'échappait du faîte de l'Hôtel du « Nord Maritime ». il en avisa immédiatement les occupants et donna l'alarme.

Alertés, les pompiers arrivèrent quelques minutes après avec leurs engins et attaquèrent le foyer que se trouvait établi dans les combles du bâtiment, entre une toiture de zinc et un gitage de bois. Le vent soufflait quelque peu et activait les flammes dans une sorte de cheminée. Le personnel s'était employé activement en attendant l'arrivée des pompiers lesquels plaçant sur le foyer trois lances arrivèrent assez rapidement à l'éteindre. Mais les torrents d'eau déversés avaient causé d'autres dégâts. A tous les étages le liquide jaillissait en cascades ; une grande pièce voyait dans un grand fracas s'écrouler son plafond.

A 13 h. 30, tout danger d'extension était cependant conjuré, et l'on se mettait en devoir d'assécher çà et là les flaques qui s'étaient formés un peu partout. On perça des plafonds qui suintaient pour les libérer de l'eau qu'ils retenaient.

On ne connaît point les causes de ce début d'incendie mais des réparations qui étaient entreprises à l'endroit où il éclata peuvent se trouver à sa base.

Dès l'alerte, un service d'ordre avait été organisé par la gendarmerie que commandait M. le Capitaine Ancel et par la police, à la tête de laquelle on remarquait MM. François, Commissaire central et Jeaunet, Commissaire du 1er arrondissement.

Parmi les personnalités qui se trouvaient sur les lieux on remarquait M. Dorp, adjoint au Maire ; Dussart, Directeur de la Voirie municipale ; Trystram, Conseiller d'arrondissement ; Terquem, ancien Maire ; Paul Dufour, ancien Conseiller général, etc...

Les pompiers étaient placés sous les ordres du Capitaine Heyden et du Lieutenant Lefebvre.

LES AVENTURES DE « KID L'ESPIÈGLE »